

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beaugard et tenue le 13 janvier 2020, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beaugard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle conseiller.

EST ABSENTE : Brigitte Chagnon, conseillère.

EST AUSSI PRÉSENT : Étienne Gougoux, directeur général et Karine Paquette, secrétaire multi-services.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2020.01.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Adoption du règlement sur la taxation 2020.151 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - 6.2. Dépôt – Rôle d'évaluation triennal 2020-2021-2022
 - 6.3. Résolution – Adoption de l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional
 - 6.4. Résolution – Remboursement au fonds de roulement
 - 6.5. Résolution – Désignation de Timothé Breton comme représentant à la Corporation de l'industrie touristique du Québec
 - 6.6. Résolution – Octroi d'une aide financière à la cuisine collective de La Macaza pour l'année 2020
 - 6.7. Résolution – Embauche contractuelle de Mélissa Barkley comme coordonnatrice de la cuisine collective
 - 6.8. Résolution – Revalorisation par le Club social des objets déposés à l'écocentre
 - 6.9. Résolution – Achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque
 - 6.10. Résolution – Adoption de l'entente intermunicipale visant la location d'espaces de bureau et au garage municipal avec la Régie de collecte environnementale de la Rouge
 - 6.11. Résolution – Nomination de Caroline Dupuis comme responsable de l'accès à l'information
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2. Résolution – Mandat au procureur pour la perception de taxes foncières impayées
 - 7.3. Résolution – Autorisation de Caroline Dupuis pour la signature des chèques conjointement avec la mairesse ou le maire suppléant en l'absence du directeur général
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Résolution – Octroi d'une aide financière à la Maison de la Culture de La Macaza pour l'année 2020
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

10. TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
11. HYGIÈNE DU MILIEU
12. URBANISME
13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.02

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019.

Chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.03

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-151 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer les taux de taxation en fonction des revenus et dépenses apparaissant au budget;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal 2020 a été adopté lors de la précédente séance extraordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit budget prévoit des revenus de 3 279 575,34\$;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice a été fait avec toute la rigueur que cela comporte, et qu'en conséquence, le conseil décrète le taux de taxes résidentielles à 0.7509\$ par 100\$ d'évaluation et le taux de taxes non résidentielles (INR) à 1.9559\$ par 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs annuels d'aqueduc et pour les matières résiduelles restent également inchangés;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la fibre optique est débuté et que le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle a statué que la contribution nécessaire des propriétaires fonciers de tout le territoire de la MRC est de 103\$ annuellement pour une construction d'une valeur égale ou supérieure à 20 000\$ et de 30\$ annuellement pour une construction de moins de 20 000\$ ou un terrain vacant constructible;

CONSIDÉRANT QU'IL est pertinent pour la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et autres taxes spéciales, les tarifs pour services municipaux ainsi que les tarifs pour biens, services ou activités qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et une présentation du règlement ont été donnés à la séance ordinaire du Conseil tenue à 19h le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié tel que prescrit;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER le taux de la taxe foncière résidentielle à 0.7509\$ du 100\$ d'évaluation et le taux de la taxe non résidentielle à 1.9559\$ du 100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2020;

DE MAINTENIR les tarifs en vigueur pour les services d'aqueduc et des matières résiduelles;

D'ADOPTER en conséquence le règlement 2020-151 décrétant les taux variés de taxes foncières et de tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

DÉPÔT – RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière triennal 2020-2021-2022 est déposé par le directeur général, Étienne Gougoux.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.04

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QU'afin de palier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, le Conseil de la MRC a décidé, par sa résolution MRC-CC-12781-01-18, de se doter d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce système de radiocommunication régional a été acquis et implantés par la MRC au cours de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE trois des quatre sites de radiocommunication utilisés pour héberger le système de radiocommunication ont été mises à la disposition de la MRC par des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition et d'implantation ont déjà été répartis suivant le mode de partage adopté par la résolution MRC-CC-13455-10-19 du Conseil de la MRC et que les municipalités ont déjà été facturées par la MRC à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a déjà également adopté par sa résolution MRC-CC-13455-10-19 le mode de partage pour la répartition des coûts d'entretien et d'opération annuels du système ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et autoriser la mairesse et le directeur général, Étienne Gougoux, à signer l'entente.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.05

RÉSOLUTION – REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué diverses dépenses en immobilisation au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal convient de payer un montant de 111 789,46\$ desdites dépenses en empruntant à son fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces dépenses en immobilisation doivent être remboursées au Fonds de roulement sur une période de 5 ans;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER un montant de 22 357,89\$ au budget 2020 au remboursement au fonds de roulement à même les revenus généraux.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.06

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DE TIMOTHÉ BRETON COMME REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* prévoit que sur réception d'une demande d'attestation de classification, le ministère du Tourisme transmet un avis à la municipalité l'informant de la demande et de l'usage projeté;

CONSIDÉRANT QUE la loi mentionne que la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministère du Tourisme si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accélérer le processus, la Corporation de l'industrie touristique du Québec veut pouvoir contacter directement une personne autorisée pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER Timothé Breton comme représentant de la Municipalité à la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.07

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CUISINE COLLECTIVE DE LA MACAZA POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet de cuisine collective à La Macaza a connu un grand succès en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les participants de la cuisine collective sont impliqués depuis septembre 2019 afin de devenir autonome dans l'organisation et la gestion de la cuisine collective;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides offre un service d'accompagnement professionnel aux participants de la cuisine collective dans leur démarche d'autonomisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut assurer une transition harmonieuse dans la gestion et l'organisation de la cuisine collective d'ici le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a prévu une somme de dix mille dollars (10 000\$) sous forme d'aide financière pour les activités de la cuisine collective;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide financière de dix mille dollars (10 000\$) à l'organisation de la cuisine collective pour l'année 2020, et ce, principalement en salaire à la coordonnatrice, selon une banque d'heures ne dépassant pas le montant de l'aide financière accordée et utilisé d'ici le 31 décembre 2020.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte "cuisine collective" portant le numéro de folio 02-701-21-000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.08

RÉSOLUTION – EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE MÉLISSA BARKLEY COMME COORDONNATRICE DE LA CUISINE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut assurer une transition harmonieuse en 2020 vers l'autonomie des activités de la cuisine collective et assurer la pérennité de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière de dix mille dollars (10 000\$) aux participants de la cuisine collective pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière sera principalement versé en salaire à la coordonnatrice de la cuisine collective;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Mélissa Barkley comme coordonnatrice de la cuisine collective pour un contrat d'une durée déterminé se terminant au plus tard le 31 décembre 2020, selon une banque d'heure prédéterminée et ne dépassant pas un montant total de dix mille dollars (10 000\$).

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.09

RÉSOLUTION – REVALORISATION PAR LE CLUB SOCIAL DES OBJETS DÉPOSÉS À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité opère un écocentre et que celui-ci est très utilisé par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des objets déposés à l'écocentre sont encore en bon état mais ne peuvent pas être remis à des organismes et vont à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les employés cols bleus travaillant à l'écocentre revalorisent les objets en les offrant sur place aux citoyens à un coût très modique;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER QUE l'argent ramassé par la pratique de revalorisation des objets déposés à l'écocentre par les employés col bleu soit remis au Club social.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.10

RÉSOLUTION – ACHAT DE DEUX ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE les deux postes informatiques utilisés pour la gestion et le comptoir de prêt de la bibliothèque sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a prévu une dépense pour l'achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio des Laurentides a déposé une soumission pour deux ordinateurs, deux écrans et l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque;

Il est proposé par la conseillère Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission du Réseau Biblio des Laurentides au coût de 2 518, 04\$ taxes incluses.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte entretien, réparation, équipement de bureau portant le numéro de folio 02 702-30-527.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.11

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA LOCATION D'ESPACES DE BUREAU ET AU GARAGE MUNICIPAL AVEC LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT QUE la RCER a été constituée par décret ministériel suite à une entente intermunicipale intervenue entre la ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominingue et de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente intermunicipale, la RCER doit avoir un espace de bureau constituant son siège social et un espace de service pour la localisation et l'entretien des camions;

CONSIDÉRANT QUE La Macaza possède les locaux et l'espace requis pour le fonctionnement de la RCER;

CONSIDÉRANT QUE La Macaza et la RCER désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la location de locaux et la fourniture de services;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'entente intermunicipale visant la location d'espaces de bureau et au garage municipal à la RCER pour l'année 2020 selon les tarifs suivants : 200\$ par mois pour la location d'espace au garage municipal, 300\$ par mois pour la location d'espace au bureau municipal et la tarification de soutien technique comptable au montant de 50\$ l'heure.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.12

RÉSOLUTION – NOMINATION DE CAROLINE DUPUIS COMME RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'ancien responsable de l'accès à l'information, monsieur Étienne Gougoux, a été nommé au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Dupuis a été nommée directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Caroline Dupuis responsable de l'accès à l'information.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.13

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de janvier 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 56 237.87\$
REMISES D.A.S. : 32 524.58\$
COMPTES PAYÉS AU 8 JANVIER 2020 : 66 195.10\$
PAIEMENT AUTOMATIQUE : 7 102.04\$
PRÉLÈVEMENTS : 19 523.08\$
COMPTES FOURNISSEURS : 31 116.37\$
TOTAL : 205 596.80\$

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de janvier 2020.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.14

RÉSOLUTION – MANDAT AU PROCUREUR POUR LA PERCEPTION DE TAXES FONCIÈRES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un mandat de recouvrement de taxes foncières à maître Denis Dubé lors de la séance ordinaire le 9 décembre 2019 portant le numéro de résolution 2019.12.235;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut procéder au recouvrement des taxes foncières impayées;

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE les dossiers suivants soient transmis au procureur de la municipalité, Me Denis Dubé, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés :

MATRICULE
0539 59 6015.00 0000
0540 01 9030.00 0000
0540 60 5045.00 0000
0635 48 2832.00 0000
0636 39 7040.00 0000
0636 41 8338.00 0000
0639 10 5021.00 0000
0639 20 1873.00 0000
0639 50 8060.00 0000
0642 29 1085.00 0000
0645 67 9060.00 0000
0731 02 8078.00 0000
0738 92 8040.00 0000
0745 01 5090.00 0000
0745 02 6524.00 0000
0745 10 7040.00 0000
0745 21 5139.00 0000
0745 50 2580.00 0000
0750 81 3003.00 0000
0837 81 2080.00 0000
0837 90 8070.00 0000
0848 25 9762.00 0000
1036 03 2060.00 0000
1040 33 2040.00 0000
1040 78 0550.00 0000
1041 41 6520.00 0000
1244 90 8010.00 0000
1532 48 7070.00 0000
1534 38 9030.00 0000

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.15

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE CAROLINE DUPUIS POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES CONJOINTEMENT AVEC LA MAIRESSE OU LE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Dupuis occupe depuis le 1^{er} janvier 2020 le poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de direction générale adjointe doit être en mesure de signer des chèques en l'absence du directeur général;

Il est proposé par le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Caroline Dupuis à signer des chèques conjointement avec la mairesse ou le maire suppléant en l'absence du directeur général.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.01.16

LOISIRS ET CULTURE
RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LA MAISON DE LA CULTURE DE LA MACAZA POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a prévu une somme de 5 000 \$ sous forme d'aide financière pour les activités de la Maison de la Culture de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de La Macaza offre aux visiteurs diverses expositions;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 5000 \$ à la Maison de la Culture de La Macaza pour l'année 2020;

DE VERSER une première tranche de 4 000 \$ en février 2020 et de verser la deuxième tranche de 1000 \$ suite à la réception du rapport d'activités et financier de 2020 à la fin des activités annuelles et au plus tard le 15 novembre 2020.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Étienne Gougoux, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte "contributions organismes" et autres portant le numéro de folio 02-702-00-000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

2020.01.17

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller Raphael Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 20h02

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux